

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 777

2 avril 2013

SOMMAIRE

BGE Investment S.à r.l.	37284	Europe-Gérance S.A.	37284
Calinda Investments S.A.	37294	Euroset Television S.à r.l.	37284
Dahm Gregor et Fils S.à.r.l.	37250	Eurotaxi Lux Sàrl	37284
Debonair Investment S.A.	37250	Eurowire	37294
Dentaltechnik Azzaretto s.à r.l.	37253	Euwis S.à r.l.	37294
Digipay Group S.A.	37253	Euwis S.à r.l.	37295
Digital Management S.A.	37253	Euwis S.à r.l.	37294
Dirbach Plage Exploitation S.à r.l.	37253	E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l.	37257
Dyn-Pan International S.A.	37254	E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l.	37253
Eastpark S.à r.l.	37257	E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l.	37257
Efeu HoldCo S.à r.l.	37257	Expair S.A.	37296
Efeu LuxCo S.à r.l.	37258	Experian Luxembourg S.à r.l.	37263
Eiskaffee Venezia s.à r.l.	37263	Exponuevo S.à.r.l.	37296
El Boustan S.à r.l.	37264	EXXUS S.A.	37296
Epsilon Investments S.A.	37264	Fidenes S.A.	37296
Epsilon Investments S.A.	37264	FISE Lux S.à r.l.	37293
Erache Investment S.A.	37267	Fit For Sale s.à r.l.	37294
Etablissement Massen S.A.	37267	Floodwall Investments S.A.	37296
ETS Demestre Sàrl	37267	MIR Capital Management S.A.	37264
Eurinox S.A.	37268	Oriflame Global S.A.	37268
Euro 21 Global Assurance	37258	Property Development Luxembourg S.A.	37250
Europa Museum S.à r.l.	37268	Property Project Investment S.A.	37254
Europe Capital Partners S.A.	37268	Villiers Finance S.A.	37258
Europe Capital Partners S.A.	37284		

Debonair Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 158.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025800/9.

(130031114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Dahm Gregor et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, Auf der Hoschtert.

R.C.S. Luxembourg B 92.943.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025795/10.

(130031874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Property Development Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.179.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Seymour AHMADOV, dirigeant de sociétés, né le 14 septembre 1981 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant, de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée PROPERTY DEVELOPMENT LUXEMBOURG S.A..

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence au jour de la constitution et finit le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Seymour Ahmadov, prédésigné, cent actions 100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée constitutive

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui du commissaire à UN (1).
2. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Eva RODICK, designer, née le 7 avril 1975 à Alexandrowka (Russie), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Seymour AHMADOV, dirigeant de sociétés, né le 14 septembre 1981 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; président, et
 - Monsieur Frédéric LECLERCQ, dirigeant de sociétés, né le 1^{er} décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant au 47, rue Paul Henkes, L-1710 Luxembourg.
3. Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée International Strategic Advisory S.à r.l. (RCS Luxembourg B 138.010), avec siège social établi au 23, rue Pierre Maissonnet, L-2113 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.
4. Le siège social est fixé au 25C, boulevard de Royal, L-2449 Luxembourg.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Seymour AHMADOV, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Ahmadov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 11 février 2013. LAC/2013/6394. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023661/148.

(130028442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Dentaltechnik Azzaretto s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 161.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025802/9.

(130031831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Digipay Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.959.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025804/10.

(130031347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Digital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025805/9.

(130031141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Dirbach Plage Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9153 Dirbach, Dirbach Plage.

R.C.S. Luxembourg B 107.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Johannes DEN HOLLANDER

Associé-gérant

Référence de publication: 2013025809/11.

(130031697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.955.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 03 aout 2010 no L100118889.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013025818/12.

(130031007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Dyn-Pan International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 9.795.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.02.2013.

Für: DYN-PAN INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013025817/15.

(130031300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Property Project Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.174.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Seymour Ahmadov, dirigeant de sociétés, né le 14 septembre 1981 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant, de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée PROPERTY PROJECT INVESTMENT S.A..

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence au jour de la constitution et finit le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Seymour Ahmadov, prédésigné, cent actions 100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée constitutive

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui du commissaire à UN (1).
2. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Eva RODICK, designer, née le 7 avril 1975 à Alexandrowka (Russie), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Seymour AHMADOV, dirigeant de sociétés, né le 14 septembre 1981 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; président, et
 - Madame Valérie STRECKER, office manager, née le 13 avril 1981 à Metz (France), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée International Strategic Advisory S.à r.l. (RCS Luxembourg B 138.010), avec siège social établi au 23, rue Pierre Maissonnet, L-2113 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

4. Le siège social est fixé au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Seymour AHMADOV, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Ahmadov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 11 février 2013. LAC/2013/6395. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023662/147.

(130028328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.955.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 1^{er} aout 2011 no L110125115.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013025819/12.

(130031562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.957.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 1^{er} aout 2011 no L110125113.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013025820/12.

(130030999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Eastpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.925.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eastpark S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013025821/11.

(130031921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Efeu HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.043.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Efeu HoldCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013025823/11.

(130031919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Efeu LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.922.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Efeu LuxCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013025824/11.

(130031918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Euro 21 Global Assurance, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 152.083.

Les comptes annuels au 31.03.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro 21 Global Assurance, SICAV-FIS

Société en Commandite par Actions

Référence de publication: 2013025828/12.

(130030989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Villiers Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1885 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.289.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-second day of March, before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Villiers Finance S.A. a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125289 (the Company).

The Company was incorporated on 6 March 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 921 of 19 May 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Marc Loesch, residing in Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Ms Audrey Lenert, private employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mr Carlo Noël, private employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Me Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the proxyholder of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. consolidation of the 10,000,000 (ten million) ordinary shares of the Company having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) into 400 (four hundred) ordinary shares having a nominal value of GBP 25,000 (twenty-five thousand Pounds Sterling);

2. increase of the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 5,217,525,000 (five billion two hundred seventeen million five hundred twenty-five thousand Pounds Sterling) so as to set the share capital of the Company at

GBP 5,227,525,000 (five billion two hundred twenty-seven million five hundred twenty-five thousand Pounds Sterling) by way of the issuance of 208,701 (two hundred eight thousand seven hundred one) ordinary shares of the Company having a nominal value of GBP 25,000 (twenty-five thousand Pounds Sterling);

3. subscription to the share capital increase specified under item 2. above by the sole shareholder of the Company and payment in full of such share capital increase by way of the conversion of an amount of GBP 5,217,525,000 (five billion two hundred seventeen million five hundred twenty-five thousand Pounds Sterling) out of the share premium of the Company;

4. subsequent reduction of (i) the share capital of the Company by an amount of GBP 5,227,315,899 (five billion two hundred twenty-seven million three hundred fifteen thousand eight hundred ninety-nine Pounds Sterling) in order to bring the share capital of the Company from an amount of GBP 5,227,525,000 (five billion two hundred twenty-seven million five hundred twenty-five thousand Pounds Sterling) pursuant to the passing of the resolutions under items 2. and 3. above to an amount of GBP 209,101 (two hundred nine thousand one hundred one Pounds Sterling), by way of reduction of the nominal value of the ordinary shares of the Company from GBP 25,000 (twenty-five thousand Pounds Sterling) each to GBP 1 (one Pound Sterling) each, and (ii) the legal reserve of the Company from its current amount of GBP 1,000,000 (one million Pounds Sterling) to an amount of GBP 31,365 (thirty-one thousand three hundred sixty-five Pounds Sterling), and allocation of the amounts resulting from the share capital reduction and the reduction of the legal reserve to a newly created distributable reserve of the Company;

5. subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the amendments referred to under items 1. to 4. above;

6. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, and grant of authority in connection thereto; and

7. miscellaneous.

II. It appears from the attendance list that all the 10,000,000 (ten million) ordinary shares of the Company representing the entire share capital of the Company are duly represented at the Meeting. The Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

III. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda of the Meeting. After deliberation, the Chairman submitted to the vote of the Meeting the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to consolidate the 10,000,000 (ten million) ordinary shares of the Company having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each into 400 (four hundred) ordinary shares having a nominal value of GBP 25,000 (twenty-five thousand Pounds Sterling) each, all attributed to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 5,217,525,000 (five billion two hundred seventeen million five hundred twenty-five thousand Pounds Sterling) in order to bring the Company's share capital from its current amount of GBP 10,000,000 (ten million Pounds Sterling), represented by 400 (four hundred) ordinary shares having a nominal value of GBP 25,000 (twenty-five thousand Pounds Sterling), to an amount of GBP 5,227,525,000 (five billion two hundred twenty-seven million five hundred twenty-five thousand Pounds Sterling) by way of the issuance of 208,701 (two hundred eight thousand seven hundred one) new ordinary shares of the Company having a nominal value of GBP 25,000 (twenty-five thousand Pounds Sterling) each (the New Shares).

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder (NG Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109221) represented by Me Emmanuel Lamaud, prenamed by virtue of proxy given on private seal, intervenes at the Meeting and hereby declares to subscribe to the New Shares, having a nominal value of GBP 25,000 (twenty-five thousand Pounds Sterling) each.

The Meeting resolves and the Sole Shareholder acknowledges that the New Shares shall be fully paid-up by way of the conversion of an amount of GBP 5,217,525,000 (five billion two hundred seventeen million five hundred twenty-five thousand Pounds Sterling) out of the share premium account of the Company.

The Meeting acknowledges that, on the basis of the interim accounts of the Company dated 21 March 2013 (the Interim Accounts), the Company has sufficient share premium in order to fully pay-up the New Shares.

The Interim Accounts, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting acknowledges that, as a result of the above, the share capital of the Company is set at GBP 5,227,525,000 (five billion two hundred twenty-seven million five hundred twenty-five thousand Pounds Sterling) represented by 209,101 (two hundred nine thousand one hundred one) ordinary shares having a nominal value of GBP 25,000 (twenty-five thousand Pounds Sterling) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of GBP 5,227,315,899 (five billion two hundred twenty-seven million three hundred fifteen thousand eight hundred ninety-nine Pounds Sterling) in order to bring the Company's share capital from an amount of GBP 5,227,525,000 (five billion two hundred twenty-seven million five hundred twenty-five thousand Pounds Sterling) pursuant to the second and third resolutions above to an amount of GBP 209,101 (two hundred nine thousand one hundred one Pounds Sterling), without cancellation of shares, by way of a reduction of the nominal value of the ordinary shares of the Company from GBP 25,000 (twenty-five thousand Pounds Sterling) each to GBP 1 (one Pound Sterling) each, and the allocation of an aggregate amount of GBP 5,227,315,899 (five billion two hundred twenty-seven million three hundred fifteen thousand eight hundred ninety-nine Pounds Sterling) to a new distributable reserve of the Company (the Distributable Reserve), which the Meeting hereby resolves to create.

The Meeting further resolves to reduce the legal reserve of the Company from its current amount of GBP 1,000,000 (one million Pounds Sterling) to an amount of GBP 31,365 (thirty-one thousand three hundred sixty-five Pounds Sterling), by way of the allocation of GBP 968,635 (nine hundred sixty-eight thousand six hundred thirty-five Pounds Sterling) to the Distributable Reserve.

The Meeting acknowledges that this share capital reduction by way of reduction of the nominal value of the ordinary shares of the Company' and the allocation of the amounts resulting from such capital decrease to the Distributable Reserve will allow creditors of the Company to apply for the posting of collateral to the Luxembourg district court within 30 days from the publication of the notarial deed recording the minutes of this Meeting in the Luxembourg official gazette in accordance with article 69 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Meeting further acknowledges that as a result of this share capital reduction, the share capital of the Company is set at GBP 209,101 (two hundred nine thousand one hundred one Pounds Sterling) represented by 209,101 (two hundred nine thousand one hundred one) ordinary shares.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles to reflect the resolutions taken under the first, second, third, and fourth resolutions above so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at GBP 209,101 (two hundred nine thousand one hundred one Pounds Sterling) Pounds Sterling divided into 209,101 (two hundred nine thousand one hundred one) ordinary shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) per share (the "Ordinary Shares")"

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at seven thousand euros (EUR 7,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the above appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars, par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'Assemblée) de Villiers Finance S.A. une société anonyme régie par le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 125289 (la Société).

La Société a été constituée le 6 mars 2007, conformément à un acte reçu de Maître Gérard Lecuit, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 921 du 19 mai 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu de Maître Marc Loesch, demeurant à Mondorf-Les-Bains, Grand Duché de Luxembourg, en date du 23 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Audrey Lenert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le président nomme Carlo Noël, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée nomme Me Emmanuel Lamaud, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après par le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire de l' Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire de noter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. consolidation des 10.000.000 (dix millions) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) en 400 (quatre cents) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 25.000 GBP (vingt-cinq mille Livres Sterling);

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 5.217.525.000 GBP (cinq milliards deux cent dix-sept millions cinq cent vingt-cinq mille Livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société à 5.227.525.000 GBP (cinq milliards deux cent vingt-sept millions cinq cent vingt-cinq mille Livres Sterling) par le biais de l'émission de 208.701 (deux cent huit mille sept cent une) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 25.000 GBP (vingt-cinq mille Livres Sterling);

3. souscription à l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus par l'actionnaire unique de la Société et paiement intégral de ladite augmentation de capital par le biais de la conversion d'un montant de 5.217.525.000 GBP (cinq milliards deux cent dix-sept millions cinq cent vingt-cinq Livres Sterling) du compte prime d'émission de la Société;

4. réduction subséquente (i) du capital social de la Société d'un montant de 5.227.315.899 GBP (cinq milliards deux cent vingt-sept million trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt dix-neuf Livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société d'un montant de 5.227.525.000 GBP (cinq milliards deux cent vingt-sept millions cinq cent vingt-cinq mille Livre Sterling) en vertu de l'adoption des résolutions au titre des points 2. et 3. ci-dessus à un montant de 209.101 GBP (deux cent neuf mille cent onze Livre Sterling), par voie de réduction de la valeur nominale des actions ordinaires de la Société d'un montant de 25.000 GBP (vingt-cinq mille Livre Sterling) chacune à un montant de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, et (ii) de la réserve légale de la Société de son montant actuel de 1.000.000 GBP (un million Livre Sterling) à un montant de 31.365 GBP (trente et un mille trois cent soixante-cinq Livre Sterling), et répartition des montants résultant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale à une nouvelle réserve distribuable de la Société;

5. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les modifications visées aux points 1. à 4. ci-dessus;

6. modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, et l'octroi de pouvoirs à cet égard; et

7. divers.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les 10.000.000 (dix millions) actions ordinaires de la Société représentant la totalité du capital de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

III. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

Après délibération, le Président a soumis au vote de l'Assemblée les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de consolider les 10.000.000 (dix millions) d'actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, en 400 (quatre cents) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 25.000 GBP (vingt-cinq mille Livres Sterling) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.217.525.000 GBP (cinq milliards deux cent dix-sept millions cinq cent vingt-cinq mille Livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 10.000.000 GBP (dix millions de Livres Sterling), représenté par 400 (quatre cents) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 25.000 GBP (vingt-cinq mille Livres Sterling), à un montant de 5.227.525.000 GBP (cinq milliards deux cent vingt-sept millions cinq cent vingt-cinq mille Livres Sterling) par le biais de l'émission de 208.701 (deux cent huit mille sept cent une) actions ordinaires nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de 25.000 GBP (vingt-cinq mille Livres Sterling) chacune (les Actions Nouvelles).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement intégral de l'augmentation de capital social mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique (NG Luxembourg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 125289), représenté par Me Emmanuel Lamaud, susmentionné, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé, intervient à l'assemblée et déclare souscrire aux Actions Nouvelles, ayant une valeur nominale de 25.000 GBP (vingt-cinq mille Livres Sterling) chacune.

L'Assemblée décide et l'Associé Unique reconnaît que les Actions Nouvelles seront entièrement libérées par voie de la conversion d'un montant de 5.217.525.000 GBP (cinq milliards deux cent dix-sept millions cinq cent vingt-cinq mille Livres Sterling) du compte de prime d'émission de la Société.

L'Assemblée constate que, sur la base des comptes intérimaires de la Société en date du 21 mars 2013 (les Comptes Intérimaires), la Société dispose d'une prime d'émission suffisante pour payer intégralement les Actions Nouvelles.

Les Comptes Intérimaires, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

L'Assemblée reconnaît que, en conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est fixé à 5.227.525.000 GBP (cinq milliards deux cent vingt-sept millions cinq cent vingt-cinq mille Livres Sterling) représenté par 209.101 (deux cent neuf mille cent-une) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 25.000 GBP (vingt-cinq mille Livres Sterling) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 5.227.315.899 GBP (cinq milliards deux cent vingt-sept million trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt dix-neuf Livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société d'un montant de 5.227.525.000 GBP (cinq milliards deux cent vingt-sept millions cinq cent vingt-cinq mille Livres Sterling) en vertu des deuxième et troisième résolutions ci-dessus à un montant de 209.101 GBP (deux cent neuf mille cent une Livres Sterling), sans annulation d'actions, par le biais de la réduction de la valeur nominale des actions ordinaires de la Société de 25.000 GBP (vingt-cinq mille Livres Sterling) chacune à un montant de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, et l'allocation d'un montant total de 5.227.315.899 GBP (cinq milliard deux cent vingt-sept million trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt dix-neuf Livres Sterling) à une nouvelle réserve distribuable de la Société (la Réserve Distribuable), que la présente Assemblée décide de créer.

L'Assemblée décide en outre de réduire la réserve légale de la Société de son montant actuel de 1.000.000 GBP (un million Livres Sterling) à un montant de 31.365 GBP (trente et un mille trois cent soixante-cinq Livres), par le biais de l'allocation de 968 635 GBP (neuf cent soixante-huit mille six cent trente-cinq Livres Sterling) à la Réserve Distribuable.

L'Assemblée reconnaît que cette réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions ordinaires de la Société et l'allocation des montants résultant de ladite réduction de capital à la Réserve Distribuable donne droit aux créanciers de la Société de déposer une demande de constitution de sûreté auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg dans les 30 jours à compter de la publication de l'acte notarié actant le procès-verbal de la réunion de la présente Assemblée dans le journal officiel du Luxembourg conformément à l'article 69 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Assemblée reconnaît en outre qu'à la suite de cette réduction de capital, le capital social de la Société est fixé à 209.101 GBP (deux cent neuf mille cent une Livres Sterling) représenté par 209.101 (deux cent neuf mille cent une) actions ordinaires.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises aux termes des résolutions des première, deuxième, troisième, et quatrième résolutions ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent neuf mille cent une Livres Sterling (209.101 GBP) divisé en deux cent neuf mille cent une (209.101) actions ordinaires d'une valeur nominale de une livre sterling (1 GBP) par action (les "Actions Ordinaires")

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de tels changements dans le registre des actions de la Société et de procéder à toutes les formalités y afférentes (y compris pour dissiper tout doute le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à sept mille euros (7.000.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. LENERT, C. NOEL, E. LAMAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2013. Relation: LAC/2013/13630. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040332/279.

(130048862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Experian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 467.253.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.757.

Le bilan de liquidation au 26 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2013025833/11.

(130031447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Eiskaffee Venezia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 3, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.026.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013025838/10.

(130031735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

El Boustan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 420.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.191.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EL BOUSTAN Sàrl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013025839/11.

(130031655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Epsilon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 97.363.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025850/9.

(130031671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Epsilon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 97.363.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025851/9.

(130031672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

MIR Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 173.530.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MIR Capital Management S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 173530 (the Company), incorporated on 5 December 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 186 on 25 January 2013 and number 390 on February 16, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

The Meeting is chaired by Benoit Dardenne, attorney, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) and the number of shares they hold in the Company are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders and the Bureau.

Proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that

I. the entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 4 of the Articles of the Company so as to add the word "SICAR" at the end of the second paragraph. Article 4 shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further act as general partner of, and take general partner interests in MIR Capital S.C.A., SICAR.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose".

2. Empowerment to and authorisation of any director of the Company, acting each individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including, but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order add the word "SICAR" at the end of the second paragraph, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further act as general partner of, and take general partner interests in MIR Capital S.C.A., SICAR.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose".

Second resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company, each acting individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale (l'Assemblée) des actionnaires de MIR Capital Management S.A., une société anonyme ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 173530 (la Société), constituée en date du 5 décembre 2012 suivant un acte du Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 186 du 25 janvier 2013 et numéro 390 du 16 février 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée est présidée par Benoit Dardenne, avocat, résident professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Cyrielle Thel, juriste, résident professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée nomme Cyrielle Thel, juriste, résident professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement appelés le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexe au présent acte après avoir été signée par les représentants des Actionnaires et le Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président demande au notaire d'enregistrer que

I. la totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme parfaitement convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué par avance;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des Statuts de la Société de façon à rajouter le mot "SICAR" à la fin du deuxième paragraphe. L'article 4 aura dès lors la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également agir en tant qu'associé commandité et prendre des parts d'intérêts d'associé-commandité dans MIR Capital S.C.A., SICAR.

La Société peut accorder des garanties, prêts, et toute forme d'assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et émettre des titres de créance, obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et tous types de titres de dettes et de titres de capital.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle juge utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet."

2. Pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société, agissant chacun individuellement, d'arranger et de pourvoir à toutes les formalités nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises compétentes en relation avec les points de l'ordre du jour incluant, mais non limité à, l'enregistrement des documents avec le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg ainsi que la publication d'extraits au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et plus généralement d'organiser toute action nécessaire ou utile en relation avec ledit ordre du jour.

III. l'Assemblée, après délibération, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société de façon à rajouter le mot "SICAR" à la fin du deuxième paragraphe de façon à lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également agir en tant qu'associé commandité et prendre des parts d'intérêts d'associé-commandité dans MIR Capital S.C.A., SICAR.

La Société peut accorder des garanties, prêts, et toute forme d'assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et émettre des titres de créance, obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et tous types de titres de dettes et de titres de capital.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle juge utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser tout administrateur de la Société, agissant chacun individuellement, d'arranger et de pourvoir à toutes les formalités nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises compétentes en relation avec les points de l'ordre du jour incluant, mais non limité à, l'enregistrement des documents avec le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg ainsi que la publication d'extraits au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et plus généralement d'organiser toute action nécessaire ou utile en relation avec ledit ordre du jour.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même Associé Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. DARDENNE, C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. Relation: LAC/2013/13135. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040671/158.

(130049828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Erache Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025852/10.

(130031116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Etablissement Massen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 94.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013025854/10.

(130031668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

ETS Demestre Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 196, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.020.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE sarl

Mandataire

Référence de publication: 2013025855/11.

(130031595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Eurinox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 33.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025856/10.

(130031794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Europa Museum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 2, Hemmeberreg.
R.C.S. Luxembourg B 147.913.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2011 - 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025857/10.

(130031808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Europe Capital Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 35.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013025858/11.

(130031537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Oriflame Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 176.162.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of March.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

ORIFLAME COSMETICS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 8.835 (the "Founder"),

duly represented by Mrs. Mevlüde-Aysun TOKBAG, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy form given under private seal on March 15, 2013.

The said proxy form, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of association of a public limited liability company (société anonyme) governed by the relevant laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, which is hereby incorporated:

Title I. Form - Name - Duration - Registered Office - Corporate Objects

Art. 1. Form - Name. There is hereby formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of ORIFLAME GLOBAL S.A. (the "Company"), governed by the present articles of association (hereafter the "Articles of

Association”) and by relevant laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law of 1915”).

Art. 2. Duration.

2.1 The Company is established for an unlimited duration.

2.2 It may be dissolved at any time by a decision of the sole shareholder of the Company (the “Sole Shareholder”) or, in case of plurality of shareholders, by decision of the general meeting of the Company (the “General Meeting”), voting with the quorum and majority rules set by the Law of 1915 and/or by these Articles of Association for any amendment of these Articles of Association.

2.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder of one of the shareholders of the Company will not bring the Company to an end.

Art. 3. Registered Office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of directors of the Company (the “Board of Directors”).

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting or of the Sole Shareholder.

3.3 Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

3.4 If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The purposes of the Company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises or companies, as well as to take part in the management, supervision, control and development of the business or operations of such companies or undertakings.

4.2 The Company may in particular:

- use its funds to invest in real estate;
- establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin;
- participate in the creation, development and control of any enterprise or company;
- acquire by way of investment, subscription, underwriting, option or otherwise, any securities and intellectual and industrial property rights of whatever nature;
- realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise;
- receive or grant licenses on intellectual property and industrial rights;
- borrow money in any form, in any currency with or without security and proceed to public or private issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures;
- to the full extent permitted by any applicable laws, to grant any assistance, loan, advance, or guarantee of any form (whether security interests or personal guarantees) to or for the benefit of companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

4.3 Without prejudice to the generality of the purposes of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

4.4 The Company may further:

- carry out all or any of the businesses of importers, exporters, manufacturers, distributors, traders, financiers, wholesalers, retailers, of all classes and kinds of good and merchandise, and to act as general agents in the purchase, sale or transfer of such goods and merchandise in all kinds of commercial and financial transactions and to carry out all or any of the businesses of warehousemen, distributors, shippers, carriers, forwarding agents, assemblers, contractors, dealers

and packers of articles, things, goods and commodities of all kinds, for such consideration and on such terms as may be expedient;

- purchase, take on lease or exchange, hire or otherwise acquire and hold for any estate or interests, any lands, buildings, easements, rights, concessions, patents, patent rights, licenses, secret processes, machinery, plant, stock-intrade, and any real or personal property of any kind for such consideration and on such terms as may be considered expedient;

- invest and deal with the moneys not immediately required for the purposes of its business in or upon such investments or securities and in such manner as may from time to time be determined by the Board of Directors.

4.5 In general and to the full extent permitted by any applicable laws, the Company may carry out directly or through subsidiaries, branches and/or offices located in Luxembourg or abroad any commercial, industrial, real estate or financial operations which can, in the opinion of the Board of Directors be advantageously carried on in connection with or as ancillary to any of the above listed activities.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital - Increase in Share Capital.

5.1 The issued and subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each (hereinafter the “Shares”).

5.2 Each of the Shares gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence and is vested with voting right.

5.3 The authorized capital (the “Authorized Capital”) is fixed at one hundred and two million Euros (EUR 102,000,000) to be divided into one hundred and two million (102,000,000) Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) per Share. The Board of Directors is authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Articles of Association in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed share capital within the limits of the Authorized Capital by the issue of one or several Shares having the same rights and obligations as the existing Shares.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the director(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the Shares to be subscribed and issued, to determine if the Shares are to be subscribed, inter alia, through in specie payments, contributions in kind, incorporation of reserves and/or retained earnings, each time in accordance with the Law of 1915, with or without a premium issue.

The Board of Directors is specifically authorized to increase the share capital of the Company within the limits of the Authorized Capital without reserving a pre-emption right to the existing shareholder(s) of the Company.

The Board of Directors shall determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares and any other conditions of such increases.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.4 Following each increase of the share capital realized and duly stated in the form provided for by Law of 1915, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized for this purpose.

5.5 The authorized and the subscribed capital of the Company may also be increased or reduced in one or several times by resolution of the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Association and/or the Law of 1915 for any amendment of these Articles of Association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company are in registered form.

6.2 Each Share is entitled to one vote.

6.3 The Company will recognize only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor (constituant du gage) and a pledgee (créancier gagiste).

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time.

6.5 The Shares may be redeemed by the Company within the limits set forth by the Law of 1915.

Art. 7. Shareholder Register.

7.1 A shareholder register (the “Shareholder Register”) shall be kept by the Company at its registered office, which shall mention:

- (i) the name and address of each shareholder as notified to the Company;

- (ii) the number of Shares held by each shareholder;
- (iii) the amount paid-up on each Share; and
- (iv) as the case may be from time to time, the date and details of any Shares transfer.

Each shareholder shall promptly notify to the Company any change thereof.

7.2 The Shareholder Register will be available for inspection by any shareholder of the Company.

7.3 In accordance with article 40 of the Law of 1915, ownership of Shares will be established by an entry in the Shareholder Register and certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the Permanent Chairman (as this term is defined thereafter) and one other director of the Company.

Title III. General Meetings

Art. 8. Powers of General Meetings. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 9. Annual General Meetings - Other General Meetings - Proceedings - Vote.

9.1 Each year, an annual General Meeting shall be held in relation to the annual accounts of the Company at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting, on 25 April of each year at 2:00 p.m. Central European Time (the "Annual General Meeting").

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

9.2 In case of plurality of shareholders, the shareholders of the Company may meet in other General Meetings upon a call of the Permanent Chairman as the case may be, or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

The Board of Directors shall call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one tenth (10%) of the share capital requires so. In such case, the requesting shareholders must indicate the agenda of the meeting.

9.3 Convening notices shall be sent to the shareholders of the Company via registered letter not less than eight (8) days prior the day set for the General Meeting, which convening notices shall specify the time and place of the General Meeting as well as the agenda of this meeting.

9.4 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of this meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

9.5 Any shareholders of the Company may act at any General Meeting by appointing another person, who needs not to be a shareholder of the Company, as his proxy in writing.

9.6 Any shareholders of the Company may participate in any General Meeting by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the General Meeting to hear one another and to communicate with one another.

A General Meeting may also be held by conference call only.

The participation in a General Meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such General Meeting shall however be approved and signed by all the shareholders of the Company present at such a meeting.

9.7 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order for the shareholders of the Company to take part in a General Meeting.

9.8 Before commencing any deliberations, the shareholders of the Company shall elect the chairman of the General Meeting who shall appoint the secretary and the scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

9.9 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Bureau and by any shareholder present or represented at this General Meeting.

9.10 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the General Meeting or any two other directors of the Company.

9.11 Except as otherwise required by Law of 1915 or by the Articles of Association, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of those shareholders present or represented.

9.12 The Articles of Association may, at any time, be amended by a decision taken by the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a two third (2/3) majority of the shareholders of the Company present or represented at the extraordinary General Meeting convened for this purpose, representing at least fifty percent (50%) of the Company's share capital in accordance with the provisions of article 67-1 of the Law of 1915.

9.13 The shareholder(s) of the Company may change the nationality of the Company by unanimous decision.

Art. 10. Sole Shareholder.

10.1 If the Company has only one shareholder, this Sole Shareholder exercises all the powers of the General Meeting.

10.2 The resolutions of the Sole Shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

10.3 Moreover, agreements entered into between the Sole Shareholder and the Company shall be recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of Directors - Representation.

11.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who need not to be shareholders of the Company.

11.2 The directors are appointed by the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting which shall determine their number, and fix the term of their office, which shall not exceed six (6) years, as well as their remuneration (if any).

11.3 The directors of the Company shall hold office until their successors are elected.

11.4 The directors may be removed at any time, without cause (*ad nutum*), by a resolution of the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting adopted by a simple majority of the shareholders present or represented.

11.5 In the event of one or more vacancies on the Board of Directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect by co-optation a temporary director to fill such vacancy. In this case, the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting ratifies the election at its next meeting.

11.6 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests: all powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles of Association to the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

11.7 In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signature of two directors or by (ii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

11.8 The Board of Directors may further delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (*gestion journalière*) and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the General Meeting or the Sole Shareholder, to any director of the Company or to any committee (the members of which need not to be directors of the Company) deliberating under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Company shall be validly bound towards third parties by the signature of the managing director (*administrateur-délégué*) in any matters which are part of the daily management of the Company.

11.9 The Board of Directors may also confer special mandates to any person(s), who need not to be directors of the Company, appoint and dismiss all officers and employees of the Company, and fix their emoluments.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors.

12.1 The Board of Directors shall choose from among its members a permanent chairman (the "Permanent Chairman") who shall chair the meetings of the Board of Directors (the "Board Meetings"). The Permanent Chairman will not have a second or casting vote. In case of absence of the Permanent Chairman, another director of the Company shall chair the relevant Board Meeting (the "Chairman Pro-Tempore").

The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who needs not to be a director of the Company, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board Meetings.

12.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any director, at the place and date indicated in the notice of the meeting.

12.3 Written or verbal notice of any Board Meeting shall be given by any appropriate means of communication to all directors of the Company at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

12.4 This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each director of the Company. Separate notice shall not be required for individual Board Meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

12.5 The Board Meetings will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented at a meeting.

12.6 Any director of the Company may attend the Board Meeting by means of telephone conference or videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a Board Meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. A Board Meeting held by these means of communication (either partially or entirely) shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg. In such case, the minutes of the Board Meeting shall however be approved and signed by all the directors of the Company present at such meeting.

12.7 Any director of the Company may act at any Board Meeting by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another director of the Company as his proxy.

12.8 Director's votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail, phone, or by teleconferencing or other telecommunications media.

12.9 The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of the directors of the Company is present or represented at a Board Meeting.

12.10 Decisions at a Board Meeting shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

12.11 All Board Meetings shall be held in Luxembourg.

12.12 In case of urgency, a written decision, signed by all the directors of the Company, is proper and valid as though it had been adopted at a Board Meeting duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors of the Company.

Art. 13. Minutes of the Board Meetings.

13.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the Permanent Chairman or, in his absence, by the Chairman Pro-Tempore or by any two directors of the Company. Any proxies will remain attached thereto.

13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Permanent Chairman or, in his absence, by the Chairman Pro-Tempore and the Secretary or by two directors of the Company.

Art. 14. Liability - Indemnification.

14.1 In the execution of their mandate, the directors are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

14.2 The Company may on basis of a specific contract indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Conflict of interest.

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Company's directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm.

Except as otherwise provided for hereafter, any director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders to the next General Meeting in accordance with provisions of article 57 of the Law of 1915.

15.2 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at a Board Meeting and voting will be deemed valid.

Title V. Accounts

Art. 16. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 17. Annual Accounts.

17.1 As at the end of each financial year, the balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the Board of Directors in accordance with the Laws and the Luxembourg accounting practice.

17.2 The annual accounts shall then be submitted to the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the Annual General Meeting for approval.

17.3 At the latest one (1) month prior to the approval of the annual accounts of the Company, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Law of 1915 to the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or approved independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) who will thereupon draw up his report.

17.4 Fifteen (15) days before the approval of the annual accounts of the Company, the annual accounts, the Board of Directors' report, the statutory auditor(s) or approved independent auditor(s)'s report and such other documents as may be required by article 73 of the Law of 1915 shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholder(s) of the Company during regular business hours.

Art. 18. Profits - Reserves.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual General Meeting or, as the case may be, by the Sole Shareholder, represents the net profit of the Company.

18.2 Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

Art. 19. Dividends.

19.1 The Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting may resolve to distribute dividends to the shareholder(s) of the Company in proportion to the Shares held.

19.2 Any dividends declared shall be paid at such places and at such times within twelve (12) months of the relevant dividends having been declared as the Board of Directors may determine. The Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting may authorize the Board of Directors to pay a dividend in two or more installments and may confer upon the Board of Directors a discretion in determining the amount of the second and any subsequent installment provided that, in exercising any such discretion, the Board of Directors shall not permit the aggregate amount of such installments to exceed the amount of the dividend authorized by the Sole Shareholder or the General Meeting.

19.3 The Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting may further authorize the Board of Directors to pay dividends in any currency other than that in which the balance sheet is drawn up and to determine at its absolute discretion the rate of exchange to be used in translating the dividend into the currency in which payment thereof is to be made.

19.4 Payment of dividends to the shareholder(s) of the Company shall be made by any means as the Board of Directors may determine. The Company shall not be responsible for any form of payment lost in transmission.

19.5 All dividends unclaimed for a period of five (5) years after having been declared or such other period as may be stipulated by the provisions of Laws shall be forfeited and shall revert to the Company.

19.6 Interim dividends may be paid to the shareholder(s) of the Company by observing the conditions set forth by article 72-2 of the Law of 1915.

Title VI. Supervision of the Company

Art. 20. Statutory auditor(s) - Approved independent auditor.

20.1 The operations of the Company and/or the books and accounts of the Company, shall be supervised and/or reviewed as the case may be by one or several statutory auditor(s) which may be shareholder(s) or not of the Company.

The Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration (if any) and term of office which may not exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) may be removed at any time without cause (ad nutum) by the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting pursuant to a resolution adopted by a simple majority of the shareholders present or represented.

20.2 An approved independent auditor may be appointed in lieu of the statutory auditor(s) and shall be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies as well as bookkeeping and annual accounts of companies and modifying some other legal dispositions, as amended, does not apply.

Title VII. Winding up - Miscellaneous

Art. 21. Winding up.

21.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting or, as the case may be, by the Sole Shareholder resolving to proceed to such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

21.2 The power of the Board of Directors will come to an end upon the appointment of the liquidator(s).

21.3 After the payment of all third parties debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, shareholder(s) of the Company will then be entitled to the remainder net liquidation proceeds (if any) on a pro rata basis, according to the number of Shares held in the Company's share capital.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws and in particular with the Law of 1915.

Special dispositions

By derogation of article 16 of the Articles of Association, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

Subscription and Payment

The Founder, represented as here above stated, declared subscribing to thirty-one thousand (31,000) Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1) and fully paid them up by way of contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is at the free disposal of the Company - evidence of which has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declared having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 1915 and expressly stated that they have been fulfilled.

Resolutions of the Founder

Then the Founder, represented as here above stated and representing the entire subscribed share capital of the Company, took the following resolutions:

First Resolution

The Founder resolved to fix the registered office of the Company at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Second Resolution

The Founder resolved to set the number of directors of the Company at three (3), being the following individuals:

- Mr. Sven Magnus BRÄNNSTRÖM, Swedish citizen, chief executive officer, born on 4 June 1966 at Umeå (Sweden), residing at 2-4, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;
- Mr. Johan ROSENBERG, Swedish citizen, executive vice president, born on 3 February 1970 at Dar Es Salaam (Tanzania), residing at 33, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg; and
- Mr. Gabriel BENNET, Swedish citizen, chief financial officer, born on 9 July 1968 at Örtofta (Sweden), residing at Seestrasse 467, 8038 Zurich, Switzerland.

Each of the above listed individuals is appointed as director of the Company for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts for the financial year ending 31 December 2013.

Third Resolution

The Founder resolved to appoint KPMG Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133 and registered as approved audit firm (cabinet de révision agréé) in the public record held with the Commission de Surveillance du Secteur Financier, as approved independent auditor of the Company for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts for the financial year ending 31 December 2013.

Fourth Resolution

The Founder authorized the Board of Directors to delegate the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to Mr. Sven Magnus BRÄNNSTRÖM who is, as a result, appointed as managing director of the Company, for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts for the financial year ending 31 December 2013.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred and twenty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

ORIFLAME COSMETICS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.835 (le «Fondateur»),

dûment représentée par Maître Mevlüde-Aysun TOKBAG, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 15 mars 2013.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par la mandataire, agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, qui est constituée par les présentes:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est constitué par cet acte une société anonyme dénommée ORIFLAME GLOBAL S.A. (la «Société»), régie par les présents statuts (ci-après les «Statuts») et par les lois actuellement en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Art. 2. Durée.

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une décision de l'assemblée générale de la Société (l'«Assemblée Générale») délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915 et/ou par les présents Statuts exigées pour toute modification statutaire.

2.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Actionnaire Unique ou de l'un des actionnaires de la Société.

Art. 3. Siège Social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

3.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique.

3.3 La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du Conseil d'Administration.

3.4 Si des événements d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, tels que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social.

4.1 L'objet social de la Société est toutes transactions permettant directement ou indirectement la prise d'intérêts de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères exerçant une activité commerciale, industrielle, financière ou autre, ainsi que la gérance, la surveillance, le contrôle et le développement des activités et des opérations desdites sociétés et entreprises.

4.2 La Société peut en particulier:

- utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers;
- créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de quelque nature que ce soit;

- participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou société;
- acquérir par investissement, souscription, prise ferme, option ou autre, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle et industrielle de quelque nature que ce soit;
- les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autre;
- recevoir ou accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et industrielle susmentionnés;
- contracter des emprunts de toute sorte, en toute monnaie avec ou sans garantie et de procéder à des émissions publiques ou privées d'obligations, d'instruments convertibles ou non-convertibles de toutes sortes et de titres de créance;
- dans les limites des lois applicables, accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie de toute sorte (réelle et personnelle) aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 Sans préjudice quant à la généralité des activités susmentionnées, la Société pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de billets à ordre y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

4.4 La Société peut de plus:

- mener tout ou partie des activités d'importateur, exportateurs, fabricants, distributeurs, vendeurs, financiers, grossistes, détaillants, de toutes catégories de biens et marchandises et d'agir en tant qu'agent général dans l'achat, la vente ou le transfert de tels biens ou marchandises dans toutes sortes de transactions commerciales et financières et de mener tout ou partie des activités de magasiniers, distributeurs, transporteurs, intermédiaires, assembleurs, entrepreneurs, négociants et emballeurs d'articles, choses, biens et denrées de toutes sortes pour des contreparties et à des conditions jugées convenables;
- acheter, acquérir, louer, échanger, embaucher ou autrement acheter et détenir toutes propriétés ou intérêts, tous terrains, immeubles, servitudes, droits, concessions, brevets, licences, secrets de fabrication, machineries, usine, stock de marchandises, et toutes propriétés réelles ou personnelles quelconques de toute sorte, pour une contrepartie et selon des conditions jugées convenables;
- investir et opérer des transactions non requises immédiatement par les activités de la Société dans le cadre d'investissements ou de placements financiers ou monétaires, tels que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration.

4.5 En général et dans les limites des lois applicables, la Société peut, directement ou au travers de ses filiales, succursales et/ou bureaux situés au Luxembourg ou à l'étranger, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières, qui peuvent, selon le Conseil d'Administration être effectuées de manière avantageuse en relation avec ou accessoire aux activités de la Société énumérées ci-dessus.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social - Augmentation de Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions»).

5.2 Chaque Action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'Actions existantes et est assortie du droit de vote.

5.3 Le capital autorisé (le «Capital Autorisé») est établi à cent deux millions d'Euros (EUR 102.000.000) divisé en cent deux millions (102.000.000) Actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) par Action. Le Conseil d'Administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de publication des Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter, en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du Capital Autorisé par l'émission d'une ou plusieurs Actions ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes.

Le montant du capital social ainsi augmenté peut être souscrit et émis aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera, notamment s'agissant de la souscription et du paiement des Actions, telle que la détermination de la date et du nombre d'Actions à souscrire, du mode de souscription, à savoir inter alia, par paiement en numéraire, apport en nature ou incorporation de réserves, chaque fois dans les conditions de la Loi de 1915, avec ou sans émission de prime.

Le Conseil d'Administration est spécifiquement autorisé à augmenter le capital social de la Société dans les limites du Capital Autorisé sans réserver un droit de préemption à/aux actionnaire(s) existant de la Société.

Le Conseil d'Administration déterminera l'endroit et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de paiement des Actions ainsi émises et toutes autres conditions applicables à de telles augmentations.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou agent de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter des souscriptions et recevoir le paiement des Actions représentant une partie ou l'ensemble des montants augmentés du capital.

5.4 Suite à chaque augmentation du capital social réalisé et dûment acté sous la forme prévue par la Loi de 1915, le premier paragraphe de cet article sera modifié afin de refléter l'augmentation de capital opérée. Une telle modification sera enregistrée par acte authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cette fin.

5.5 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent également être augmentés ou réduits à tout moment en une ou plusieurs fois sur décision de l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, sur décision de l'Assemblée Générale votant selon les règles de quorum et de majorité établies par les Statuts et/ou la Loi de 1915 pour toute modification statutaire.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société sont nominatives.

6.2 Chaque Action donne droit à un vote.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action aussi longtemps qu'une personne n'aura pas été désignée comme en étant le seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un constituant de gage et un créancier gagiste.

6.4 Les montants impayés le cas échéant des Actions émises et en circulation, peuvent être demandés à tout moment à la discrétion du Conseil d'Administration dans la mesure pendant où ces demandes doivent être effectuées sur toutes les Actions dans la même proportion et au même moment.

6.5 Les Actions peuvent être rachetées par la Société dans les limites et selon les conditions fixées par la Loi de 1915.

Art. 7. Registre des Actionnaires.

7.1 Un registre d'actionnaires (le «Registre d'Actionnaires») sera tenu par la Société à son siège social, et devra mentionner:

- (i) le nom et l'adresse de chaque actionnaire tels que notifiés à la Société;
- (ii) le nombre d'Actions détenues par chaque actionnaire;
- (iii) le montant libéré de chaque Action; et
- (iv) le cas échéant, la date et les détails de tout transfert d'Actions.

Chaque actionnaire doit notifier sans délai toute modification concernant ces données à la Société.

7.2 Le Registre d'Actionnaires sera disponible pour consultation par tout actionnaire de la Société.

7.3 Selon les termes de l'article 40 de la Loi de 1915, la propriété des Actions est établie par une inscription sur le Registre d'Actionnaires et des certificats constatant ces inscriptions seront pris d'un registre souche et signés par le Président Permanent (tel que ce terme est défini ci-après) et par un autre administrateur de la Société.

Titre III. Assemblées Générales

Art. 8. Pouvoirs des Assemblées Générales. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 9. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales - Procédure - Vote.

9.1 Chaque année, une Assemblée Générale relative aux comptes annuels de la Société devra être tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit comme il aura pu être indiqué dans la convocation de l'assemblée, le 25 avril de chaque année à 14 heures (heure d'Europe Centrale) (l'«Assemblée Générale Annuelle»).

Si un tel jour est férié, l'Assemblée Générale Annuelle devra être tenue le premier jour ouvrable suivant.

9.2 En cas de pluralité d'actionnaires, les actionnaires de la Société peuvent se réunir dans le cadre d'autres Assemblées Générales sur demande du Président Permanent le cas échéant, ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent par deux administrateurs agissant de manière conjointe.

Le Conseil d'Administration est tenu de convoquer une Assemblée Générale dès qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social de la Société en fait la demande. Dans ce cas, les actionnaires ayant sollicité une telle convocation doivent indiquer l'ordre du jour de l'assemblée.

9.3 Des convocations doivent être envoyées aux actionnaires de la Société par lettre recommandée pas moins de huit (8) jours avant le jour déterminé pour l'Assemblée Générale, laquelle convocation doit préciser le moment et le lieu de l'Assemblée Générale ainsi que l'ordre du jour de cette assemblée.

9.4 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

9.5 Tous actionnaires de la Société peuvent agir à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire de la Société, comme son mandataire.

9.6 Tous actionnaires de la Société peuvent participer à toute Assemblée Générale par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler.

Une Assemblée Générale peut également être tenue uniquement par conférence téléphonique.

La participation à une Assemblée Générale de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle assemblée. Le procès-verbal d'une telle Assemblée Générale doit cependant être approuvé et signé par tous les actionnaires de la Société présent à une telle assemblée.

9.7 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour permettre aux actionnaires de la Société de participer à une Assemblée Générale.

9.8 Avant de commencer toutes délibérations, les actionnaires de la Société élisent le président de l'Assemblée Générale qui nommera à son tour le secrétaire et le scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

9.9 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du Bureau et par tout actionnaire présent ou représenté à cette Assemblée Générale.

9.10 Cependant, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées pour un usage en justice, des copies ou des extraits seront signés par le président de l'Assemblée Générale ou deux administrateurs de la Société.

9.11 Sauf indication contraire de la Loi de 1915 ou des Statuts, les résolutions d'une Assemblée Générale seront prises par une majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

9.12 Les Statuts peuvent à tout moment être modifiés par une décision prise par l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une majorité des deux tiers (2/3) des actionnaires de la Société présents ou représentés à l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour ce propos, représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, ce conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la Loi de 1915.

9.13 Le(s) actionnaire(s) de la Société peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Art. 10. Actionnaire Unique.

10.1 Si la Société n'a qu'un actionnaire, cet Actionnaire Unique exerce tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale.

10.2 Les décisions de l'Actionnaire Unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou consignées par écrit.

10.3 De plus, les contrats conclus entre l'Actionnaire Unique et la Société seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions commerciales normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil d'Administration - Représentation.

11.1 La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

11.2 Les administrateurs sont nommés par l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat, qui ne doit pas excéder six (6) ans, et le cas échéant, leur rémunération.

11.3 Les administrateurs de la Société sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

11.4 Les administrateurs sont révocables à tout moment sans motif (ad nutum), par résolution de l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par une majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

11.5 En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du Conseil d'Administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir par cooptation un administrateur temporaire pour pallier une telle vacance. Dans un tel cas, l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale, ratifie l'élection à sa prochaine assemblée.

11.6 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte d'administration et de disposition au nom de la Société dans son intérêt: tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration.

11.7 En toutes circonstances, la Société sera engagée à l'égard des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs ou (ii) la signature unique ou conjointe de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, dans les limites de ce pouvoir.

11.8 Le Conseil d'Administration peut de plus déléguer ses pouvoirs de conduire la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour une telle gestion, avec le consentement préalable de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique, à tout administrateur de la Société ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs de la Société) délibérant sous les conditions et avec les pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera.

La Société sera liée à l'égard des tiers par la signature de l'administrateur-délégué dans toutes les affaires relevant de la gestion journalière de la Société.

11.9 Le Conseil d'Administration peut également conférer des mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur de la Société, nommer ou licencier tous les agents et employés de la Société, et fixer le cas échéant leur rémunération.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.

12.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président permanent (le «Président Permanent») qui doit présider les réunions du Conseil d'Administration (les «Réunions du Conseil»). Le Président Permanent n'aura pas de second vote ni de vote prépondérant. En cas d'absence du Président Permanent, un autre administrateur de la Société présidera le Conseil d'Administration (le «Président Pro-Tempore»).

Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire (le «Secrétaire»), qui n'a pas besoin d'être administrateur de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des Réunions du Conseil.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur demande du Président ou de tout administrateur, au lieu et à la date indiqués dans la convocation de la Réunion du Conseil.

12.3 Une convocation écrite ou orale de toute Réunion du Conseil doit être adressée, par tous moyens de communication appropriés, à tous les administrateurs de la Société au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, exceptée en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation de l'assemblée.

12.4 Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque administrateur de la Société. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des Réunions du Conseil individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

12.5 Les Réunions de Conseil seront dûment tenues sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés aux réunions en question.

12.6 Tous administrateurs de la Société pourront assister à la Réunion du Conseil par voie de téléconférence ou vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant l'identification de ces administrateurs et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une Réunion du Conseil de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une Réunion du Conseil tenue par ces moyens de communication (soit partiellement soit entièrement) est considérée comme étant tenue au siège social de la Société au Luxembourg. Dans ce cas, le procès-verbal de la Réunion du Conseil doit cependant être approuvé et signé par tous les administrateurs de la Société présents à une cette réunion.

12.7 Tout administrateur de la Société peut prendre part à une Réunion du Conseil en donnant pouvoir par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail à un autre administrateur de la Société de le représenter.

12.8 Les votes des administrateurs peuvent être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie, e-mail, par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

12.9 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs de la Société est présente ou représentée à la Réunion du Conseil.

12.10 Les décisions à une Réunion du Conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

12.11 Toutes les Réunions du Conseil doivent être tenues au Luxembourg.

12.12 En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les administrateurs de la Société ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux signé par un ou plusieurs administrateurs de la Société.

Art. 13. Procès-verbal des Réunions du Conseil.

13.1 Les décisions du Conseil d'Administration seront inscrites sur un procès-verbal et signées par le Président Permanent ou, en son absence, par le Président Pro-Tempore ou par deux administrateurs de la Société. Toute procuration y restera jointe.

13.2 Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le Président Permanent, ou, en son absence, par le Président Pro-Tempore et le Secrétaire ou par deux administrateurs de la Société.

Art. 14. Responsabilité - Indemnisation.

14.1 Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

14.2 La Société peut, sur la base d'un contrat spécifique, indemniser tout administrateur ou agent et ses héritiers légaux, exécuteurs testamentaires et administrateurs, au titre de toutes dépenses raisonnablement encourues par un tel administrateur ou agent et ses héritiers légaux, exécuteurs testamentaires et administrateurs en relation avec toute action, poursuite ou procédure auxquelles il peut être partie en raison de son rôle présent ou passé d'administrateur ou agent de la Société ou, à sa demande, de toute autre entreprise dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il ne peut être indemnisé, sauf en relations avec des affaires concernant lesquelles il serait condamné lors d'une telle action, poursuite ou procédure pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas de règlement, une indemnisation doit être donnée seulement en relation avec les affaires couvertes par le règlement, la Société étant informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs.

Ce droit à indemnisation ne doit pas exclure d'autres droits lui reconnus.

Art. 15. Conflit d'intérêts.

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou firme.

Sauf dispositions contraires ci-dessous, un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions d'administrateur, gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à celle de l'Assemblée Générale conformément, aux dispositions de l'article 57 de la Loi de 1915.

15.2 Si un quorum d'un Conseil d'Administration ne peut pas être atteint en raison d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration, présent ou représentés à une Réunion du Conseil et votant seront considérées comme valables.

Titre V. Comptes

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Comptes Annuels.

17.1 Le bilan et le compte de pertes et profits sont préparés par le Conseil d'Administration à la fin de chaque exercice social, conformément aux Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

17.2 Les comptes annuels sont ensuite soumis à l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale pour leur approbation.

17.3 Au plus tard un (1) mois avant l'approbation des comptes annuels de la Société, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents exigés par la Loi de 1915 au(x) commissaire(s) aux comptes ou au(x) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) qui rédigera/ont son/leur rapport sur cette base.

17.4 Quinze (15) jours avant l'approbation des comptes annuels de la Société, les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration ainsi que le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et tout autre document requis par l'article 73 de la Loi de 1915, doivent être déposés au siège social de la Société où ils doivent être disponibles pour leur consultation par le/les actionnaire(s) de la Société durant les horaires ouvrables.

Art. 18. Bénéfices, Réserves.

18.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle ou le cas échéant, l'Actionnaire Unique, constitue le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés au compte de la réserve légale de la Société. Cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Art. 19. Dividendes.

19.1 L'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale pourra décider de distribuer des dividendes à l'/aux actionnaires(s) de la Société proportionnellement au nombre d'Actions détenues.

19.2 Tout dividende déclaré doit être payé aux lieux et aux heures endéans douze (12) mois suivants la déclaration de ces dividendes, déterminés par le Conseil d'Administration. L'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer un dividende en deux ou plusieurs versements et peut donner au Conseil d'Administration le pouvoir de déterminer souverainement le montant de ce deuxième et de tout autre versement ultérieur sous réserve qu'en faisant usage de tel pouvoir discrétionnaire, le Conseil d'Administration ne permettra pas que le total de ces versements excède le montant du dividende autorisé par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale.

19.3 L'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale peut de plus autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute monnaie autre que celle dans laquelle le bilan a été rédigé et déterminer à sa seule discrétion le taux d'échange à utiliser dans la conversion du dividende dans la monnaie utilisée pour son paiement.

19.4 Le paiement de dividendes à l'/aux actionnaire(s) de la Société peut être réalisé par tout moyen déterminé par le Conseil d'Administration. La Société ne sera pas tenue de tout paiement perdu lors de leur transfert.

19.5 Tout dividende non réclamé pendant une période de cinq (5) ans à dater de sa déclaration ou après une période prévue par les Lois, est prescrit en faveur de la Société.

19.6 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à l'/aux actionnaires(s) de la Société en observant les conditions prévues par l'article 72-2 de la Loi de 1915.

Titre VI. Surveillance de la Société

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Les opérations de la Société et/ou les livres et comptes de la Société, sont contrôlés et/ou revus le cas échéant par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peut/peuvent être ou non actionnaires de la Société.

L'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale procédera à la nomination du/des commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération (le cas échéant) et le terme de leurs fonctions qui ne peuvent excéder six (6) ans.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum) par l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale suivant une résolution adoptée par une majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

20.2 Un réviseur d'entreprises agréé pourra être nommé en lieu et place du/des commissaire(s) aux comptes et devra l'être dès lors que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002, relative au registre du commerce et des sociétés, la comptabilité, les comptes annuelles des sociétés et modifiant d'autres dispositions légales, telle qu'amendée, n'est plus applicable.

Titre VII. Dissolution - Divers

Art. 21. Dissolution.

21.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, l'Actionnaire Unique, décidant de la dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

21.2 Les pouvoirs Conseil d'Administration cesseront à la nomination du ou des liquidateur(s).

21.3 Suite au paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le(s) actionnaire(s) sera/seront autorisé(s) à recevoir le cas échéant le montant restant au prorata du nombre d'Actions qu'il(s) détient/détiennent dans le capital social de la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non expressément prévus aux présents Statuts seront déterminés en accord avec les Lois et en particulier la Loi de 1915.

Dispositions spéciales

Par dérogation aux dispositions de l'article 16 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Le Fondateur, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire à trente et un mille (31.000) Actions, chacune ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) et les a entièrement libérées par le biais d'un apport en numéraire de telle sorte qu'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Résolutions du Fondateur

Puis le Fondateur, représenté comme indiqué ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Fondateur a décidé de fixer le siège social de la Société au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Seconde résolution

Le Fondateur a décidé de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois (3) et de nommer à cet effet les personnes suivantes:

- Monsieur Sven Magnus BRÄNNSTRÖM, citoyen suédois, directeur général, né le 4 juin 1966 à Umeå (Suède), résidant au 2-4, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

- Monsieur Johan ROSENBERG, citoyen suédois, vice-président exécutif, né le 3 février 1970 à Dar es Salam (Tanzanie), résidant au 33, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

- Monsieur Gabriel BENNET, citoyen suédois, directeur financier, né le 9 juillet 1968 à Örtofta (Suède), résidant à Seestrasse 467, 8038 Zurich, Suisse.

Les personnes mentionnées ci-dessus sont nommées administrateur de la Société pour une période prenant fin au moment de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels pour l'exercice social se finissant au 31 décembre 2013.

Troisième résolution

Le Fondateur a décidé de nommer KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133 et enregistré en tant que cabinet de révision agréé dans le registre public de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société, pour une période prenant fin au moment de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels pour l'exercice social se finissant au 31 décembre 2013.

Quatrième résolution

Le Fondateur a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour une telle gestion à Monsieur Sven Magnus BRÄNNSTRÖM qui est, par conséquent, nommé en tant qu'administrateur-délégué de la Société pour une période prenant fin au moment de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels pour l'exercice social se finissant au 31 décembre 2013.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-A. TOKBAG - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 21 mars 2013. Relation: LAC/2013/12970. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040691/846.

(130049703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Europe Capital Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 35.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013025860/11.

(130031539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Europe-Gérance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 122.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025861/9.

(130031823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Euroset Television S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 69.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025866/10.

(130031235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Eurotaxi Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7766 Bissen, 30, route de Colmar-Berg.
R.C.S. Luxembourg B 95.919.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025867/9.

(130031611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

BGE Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 175.071.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December,

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

THEOLIA SA, a société anonyme incorporated under the laws of France, with a share capital of EUR 90,840,167.60, having its registered office at 75 rue Denis Papin, BP 80199, 13795 Aix en Provence Cedex 3, France, registered with the Register of Companies and Trade of Aix en Provence under number 423 127 281;

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 12, 2012.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BGE Investment S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles as set out in article 10.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share

capital. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers (the Board)

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, which majority must include the affirmative vote of the class A manager(s). The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art 16. General Provision.

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscriptions and Payments

THEOLIA S.A., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed unanimously the following resolutions:

1. Mr Fady KHALLOUF, born in Chiah (LBN) on June 27, 1960, with professional address at 75, rue Denis Papin, BP 80199, F -13795 Aix-en-Provence Cedex 3, France is appointed as A manager of the Company, for an indefinite period:

2. Mr Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1975, with professional address at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg is appointed as B manager of the Company, for an indefinite period; and

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

THEOLIA S.A., une société anonyme de droit français, ayant un capital social de EUR 90,840,167.60, dont le siège social est situé au 75 rue Denis Papin, BP 80199, 13795 Aix en Provence Cedex 3, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 423 127 281;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 décembre 2012,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "BGE Investment S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts comme indiqué à l'article 10.2 (vii) du présent acte.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise, et selon le cas, la cession, de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, et selon le cas, vendre ou bien céder, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou à la cession de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut de manière générale employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance (le Conseil)

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social exposé à l'article 3 du présent acte.

(ii) Les pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par décision du Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, cette majorité comprenant le vote positif du gérant A.

Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou par la signature du gérant unique.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée comme une référence à ce gérant unique, le cas échéant.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est de un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Des comptes intérimaires sont établis par le Conseil; (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés. Adoptée avec le consentement d'une majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2012.

Souscriptions et Libérations

THEOLIA S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 1.250,-EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1.- M. Fady KHALLOUF, administrateur de société, né à Chiah (LBN) le 27 juin 1960, avec adresse professionnelle au 75, rue Denis Papin, BP 80199, F -13795 Aix-en-Provence Cedex 3, France; est nommé en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée et

- M. Patrick MOINET, administrateur de société, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, avec adresse professionnelle au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2012. Relation GRE/2012/4849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013021606/485.

(130026361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

FISE Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013025888/12.

(130031125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Euowire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 68.011.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025868/10.

(130031892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Fit For Sale s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4759 Pétange, 33, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 170.668.

Les comptes annuels du 13.07.2012 au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025889/11.

(130031686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Euwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 141.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025869/10.

(130031247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Euwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 141.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025870/10.

(130031248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Calinda Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 117.808.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société constituée et existant sous les lois du Panama "STARTAC INTERNATIONAL INC.", établie et ayant son siège social à Panama-City (République de Panama),

ici dûment représentée Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'un General Power of Attorney délivrée par une décision du board of directors du 13 juillet 2009.

Une copie dudit General Power of Attorney, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a) Que la société anonyme "CALINDA INVESTMENTS S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117808, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1747 du 19 septembre 2006;
- b) Que le capital social de la société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associée Unique");
- d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;
- g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;
- h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;
- j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013 AC/2013/603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021634/57.

(130026459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Euwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025871/10.

(130031249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Fidenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.419.

—
Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2013025883/11.

(130031759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Floodwall Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.841.

—
Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013025891/12.

(130031601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Expair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.115.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025872/10.

(130031461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Exponuevo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1d, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.951.

—
Der Jahresabschluss vom 01.01.2011 - 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025873/10.

(130031809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

EXXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 56.580.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025874/10.

(130031778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.
